

DEPARTEMENT DE LA CORREZE  
COMMUNE DE MEILHARDS

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MEILHARDS  
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le seize du mois de décembre, à 20 heures, le Conseil municipal de la Commune de MEILHARDS, dûment convoqué le 10 décembre 2024, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques CAFFY, maire de MEILHARDS.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 11

Présents : Jean-François Balavoine, Jean-Pierre Chaunu, Guillaume Commagnac, Florian Frachet, Yves Mazerbourg, Marc Millon, René Hilaire, Eric Van Tilbeurgh

Michelle Jenty, Dominique Wangermée

Absentes excusées :

Elodie Dumond (pouvoir à Jean-Pierre Chaunu)

Brigitte Lebriez (pouvoir à Michelle Jenty)

Véronique Pasquereau (pouvoir à Eric Van Tilbeurgh)

Anne Ropert

Madame Dominique Wangermée a été élue secrétaire de séance.

\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

- Validation du PV de la séance du CM du 28 octobre 2024
- Programme voirie 2025
- Location local communal
- Diagnostic assainissement collectif
- Modification régie épicerie
- Affaires et questions diverses.

*Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 28 octobre 2024.*

En préambule, Monsieur le Maire remercie les élus pour ce dernier conseil de l'année et se félicite de leur présence et de leur assiduité.

A noter la belle décoration du bourg en cette période de fête.

Il indique souhaiter ajouter deux points à l'ordre du jour :

- La modification des redevances eau potable et assainissement définies par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne
- La contribution de fonctionnement 2024 du centre de Supervision Départemental

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide ces points supplémentaires.**

### 1 / Programme voirie 2025

Monsieur le Maire propose le programme de voirie suivant :

- Route de Las Bordas (partie du Mazaud – VC 30)
- Route du Surgeol
- Aménagements divers

Au total, un montant estimatif de 111 743 € HT, 140 800 € TTC sera consacré à ce programme 2025.

Il propose le plan de financement suivant :

- DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), à hauteur de 45 % de 100 000 €, soit 45 000 €
- Conseil Départemental , 40 % de 50 000 €, soit 20 000 €
- Dotation départementale complémentaire soit 12 000 €

Soit un montant total de **77 000 €**

Ce programme peut donc être subventionné à hauteur de 77 % avec un reste à charge de la commune de 40 330.15 €.

Il faut prendre en compte les honoraires de maîtrise d'œuvre de l'entreprise Amon I&F pour un montant de 5 587.15 € HT

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide ce programme de voirie, les honoraires et le plan de financement.**

### 2 / Location local communal

Monsieur le Maire indique que Madame Marie-Josée Dubernard, infirmière libérale, a cessé son activité le 30 novembre dernier.

Une personne est intéressée pour reprendre le local communal pour son activité professionnelle après rafraîchissement des lieux. Ouverture prévue fin du premier trimestre 2025.

Monsieur le maire précise qu'il est nécessaire de changer la porte d'entrée.

Il propose de maintenir le loyer à 130.00 € mensuel.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide cette nouvelle location et autorise Monsieur le maire à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.**

### 3 / Diagnostic assainissement collectif

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la Loi oblige la commune à effectuer un diagnostic global sur les réseaux de l'assainissement collectif du bourg.

Pour lancer ce diagnostic qui va durer deux ans, il est nécessaire que le conseil municipal autorise

Monsieur le maire à effectuer toutes les démarches suivantes:

- établissement d'un cahier des charges
- appel d'offres
- choix du bureau d'études
- réalisation de travaux si nécessaire

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à lancer cette procédure.**

#### 4 / Modification régie épicerie

Suite au départ de notre employée gérant l'épicerie communale, il convient de nommer un nouveau régisseur suppléant qui sera Madame Sarah Liebaud.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide cette proposition.**

#### 5 / Modification de la redevance de l'Agence de l'Eau

Monsieur le Maire précise que l'Agence de l'Eau en 2025 modifie ses redevances.

Les redevances pollution domestique, prélèvement et traitement de l'eau et assainissement sont remplacées par :

- la redevance consommation eau potable : 0,32 € HT par m<sup>3</sup>
- la performance réseau eau potable : 0,07 € HT par m<sup>3</sup>
- la performance assainissement collectif pour le bourg : 0,105 € HT par m<sup>3</sup>

Ces valeurs rentrent en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prends acte de ces modifications.**

#### - 6/ Contribution de fonctionnement 2024 du centre de Supervision Départemental

La commune de Meilhards ayant adhéré au Syndicat Mixte Ouvert Corrèze centre de Supervision Départemental, il est nécessaire de valider le montant de la cotisation : 554 € pour l'année 2024.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide cette somme.**

#### Affaires et questions diverses

##### **\* Vœux 2025**

La date est fixée au dimanche 26 janvier prochain à 14 heures.

##### **\* Merci à Guillaume et Noemie**

Monsieur le Maire remercie et félicite sincèrement le jeune couple pour leur investissement à l'occasion de l'organisation du WE d'animation des 23 et 24 novembre derniers qui a eu un grand retentissement pour notre commune

##### **\* Retour financier de la buvette et de la vente des cartes de pêche de l'étang**

Monsieur le Maire annonce qu'il s'est vendu pour 522 € de cartes de pêche et il y a eu 1 116 € de bénéfice pour la buvette.

##### **\* Recensement de la population**

Il aura lieu du **jeudi 16 janvier 2025** au **samedi 15 février 2025**.

Il sera effectué par deux agents recenseurs, mesdames **Sandrine Monteil** et **Ferdine Rayyaye**, la commune ayant été divisée en deux districts. Monsieur le maire insiste sur l'obligation de se recenser. Merci aux administrés de leur réserver le meilleur accueil.

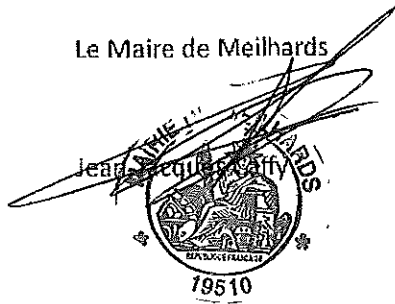
Une information sera préalablement mise dans les boites aux lettres. Vous aurez la possibilité d'effectuer cette démarche par internet ou directement sur papier. La mairie reste à votre disposition pour toute aide.

\* Remerciements

- De la part de la mairie, merci à la famille Barker qui a donné des jeux pour l'école maternelle de La Porcherie et des livres pour l'école primaire de Meilhards.
- de Mme Nicole Mazerbourg et Mr et Mme Michèle Boiron suite au décès de Mr René Mazerbourg (Le Burg)
- de Mme Sylvie Sauviat suite au décès de son époux Mr Michel Sauviat

*Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 10.*

Le Maire de Meilhards



La secrétaire de séance

*Dominique Wangermée*